



Procès-verbal
Bureau communautaire
Lundi 10 mars 2025 à 17 heures 30
Salle de réunion de la CCAVM

Le lundi 10 mars 2025, 17 heures 30, le Bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

17 Conseillers communautaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Didier IDES, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Nathalie MILLET, Franck MOINARD, Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, et Joël TISSIER.

4 Conseillers titulaires excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU et Sylvie SOILLY.

Date de la convocation	Lundi 3 mars 2025
Conseillers titulaires en fonction	21
Conseillers titulaires présents	17
Conseillers titulaires ayant un pouvoir de vote	0

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour tous les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- Le Président rappelle aux Conseillers communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024

Approbation du procès-verbal du lundi 18 novembre 2024 (Rapporteur : le Président) : aucune remarque n'étant formulée, **le procès-verbal du lundi 18 novembre 2024 est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité (cf. : annexé au procès-verbal).**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

Le Président ne donne aucune information diverse.

O.J N° 3 : BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

Bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme intercommunal du Grand Vézelay à Avallon (Rapporteur : le Président) : par délégation du Conseil communautaire en date du 13 septembre 2021, le Président explique qu'il est habilité pour signer un devis pour la restauration des encadrements des deux portes d'accès aux caves du bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme intercommunal du Grand Vézelay à Avallon pour

un montant de 8 581,10 euros HT. Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Bureau communautaire de délibérer pour l'autoriser à :

- Solliciter une subvention au taux de 30% auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté sise 39-41 rue Vannerie 21000 Dijon, soit une aide attendue de 2 574,00 euros,
- Solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous autres financeurs potentiels, Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer tous documents afférents à la présente décision.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux de 30% auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté sise 39-41 rue Vannerie 21000 Dijon, soit une aide attendue de 2 574,00 euros,**
- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès de tous autres financeurs potentiels,**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération.**

O.J N° 4 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Créances éteintes (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 46,13 euros émis sur le budget annexe autonome « gestion des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de gestion comptable.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances éteintes au compte 6542 les titres de recettes pour un montant de 46,13 euros émis sur le budget autonome « Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de gestion comptable.

2°) Créances admises en non-valeur (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 13 333,52 euros émis sur le budget autonome « gestion du service des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de gestion comptable.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 13 333,52 euros émis sur le budget annexe autonome « gestion du service des déchets ménagers et assimilés », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de gestion comptable.

3°) Créances admises en non-valeur (*Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE*) : Monsieur Bernard RAGAGE propose au Bureau communautaire de délibérer pour admettre en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 319,08 euros émis sur le budget annexe « gestion du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le Service de gestion comptable.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADMET en créances admises en non-valeur au compte 6541 les titres de recettes pour un montant de 319,08 euros émis sur le budget « gestion du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse », étant précisé que cette somme a fait l'objet de poursuites infructueuses par le service de gestion comptable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 45.

2025/04

2025/01	Bureau d'information touristique de l'Office de Tourisme intercommunal du Grand Vézelay à Avallon
2025/02	Créances éteintes
2025/03	Créances admises en non-valeur - Budget autonome Gestion des déchets ménagers et assimilés
2025/04	Créances admises en non-valeur - Budget annexe Gestion du service Petite enfance

Le Président,
Pascal GERMAIN

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Le Secrétaire,
Camille BOÉRIO

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

